

Sargé-lès-Le Mans : Le domaine royal et impérial de la lande aux cocus

DAVASE Philippe

Edition du 1^{er} avril 2014 (*première édition en juin 2007*)

Dans la *lande aux cocus*, une parcelle un peu particulière retient immédiatement l'attention lorsque l'on se penche sur un cadastre de 1810 (cote PC 335/005 Section B1 appelé également plan 4). Au nord de la Gèmerie, sur l'actuel emplacement occupé par l'autoroute, un carrefour en étoile irrégulière à cinq allées, mais symétriques, s'étire dans le sens nord-ouest / sud-est.

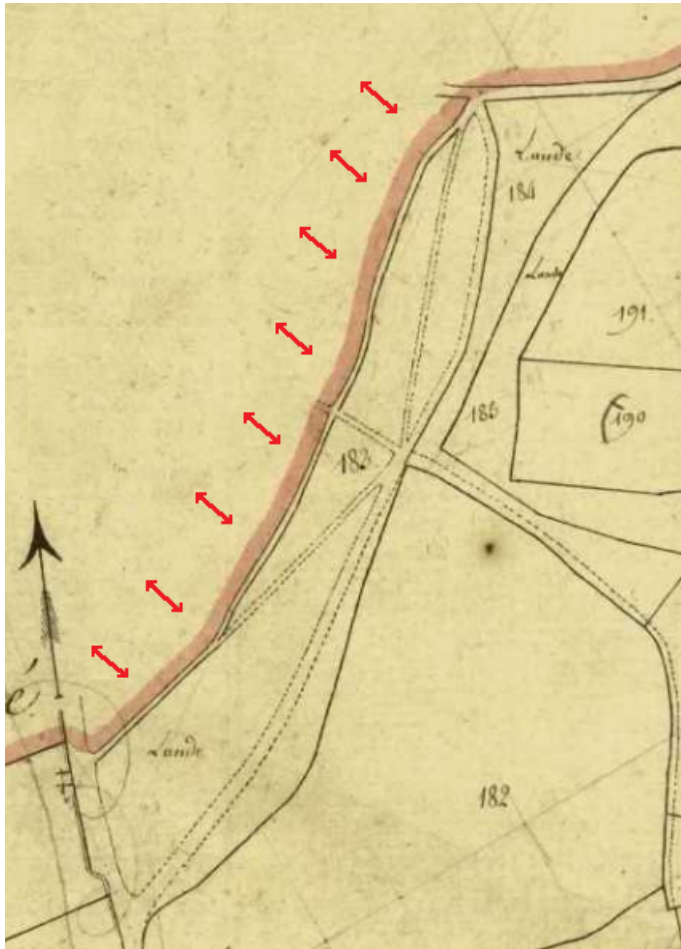


FIGURE 1 – Sargé-lès-Le Mans, Cadastre 1810 section B1 : parcelle du domaine royal et impérial

L'état de classement (cote 3P 335/124) (tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenance, suivi du tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties) renvoie à la matrice des propriétés foncières (cote 3P 335/125) et donne une liste exhaustive des parcelles de Sargé relative au cadastre de 1810.

On y trouve deux parcelles non imposables :

- Eglise avec son cimetière, appartenant au bourg (sec-

tion C1 parcelle 63 : 0,12 ha).

- Lande aux cocus, non bâti, dans le giron de la petite Boissière, dont le propriétaire est 'Domaine royal et impérial' (section B1 parcelle 183 : 1,094 ha).

La jonction des trois communes de Sargé-lès-Le Mans, Savigné-l'évêque et Yvré-l'évêque se situe au niveau signalé par la flèche noire (figure 1). La parcelle de la *lande aux cocus* ne jouxte donc pas Savigné où aucune trace d'un domaine royal et impérial n'est repérée dans cette zone. On se situe sur les terres privées d'un avocat du Mans, M. Lambert de la Championnière. Par contre notre parcelle en question épouse de façon admirable la lande impériale du *bois aux cocus* de Yvré (section G parcelle 713). Pour cette commune les parcelles du domaine royal et impérial sont au nombre de quatre dans la section G, mais ne présentent pas de tracé de chemin comme sur celle de Sargé :

- parcelle non nommée appartenant au bordage du Bois aux cocus, lande impériale (section G parcelle 712 : 3,03 ha)
- parcelle non nommée appartenant au bordage du Bois aux cocus, lande impériale (section G parcelle 713 : 4,455 ha)
- Clos du puits, lande du domaine royal (section G parcelle 708 : 0,08 ha)
- Lande aux cocus, lande du domaine royal (section G parcelle 407 : 0,23 ha)

Dans cette zone, sur les deux communes, on obtient une superficie de près de 9 hectares. La situation des parcelles 407 et 708 de Yvré laisse supposer que ce domaine royal et impérial était beaucoup plus vaste. La totalité en landes. On pourrait être en présence d'un domaine de chasse dont le rassemblement se situerait sur le haut du plateau de Sargé et l'étendue le long de son versant nord vers la Gèmerie, celle d'Yvré cette fois-ci.

Sur le cadastre de 1845 (Sargé et Yvré), on constate que la parcelle à l'étoile n'est plus sur Sargé mais est passée à Yvré et incluse à son ancienne parcelle 713 pour ne faire plus qu'une. S'y dessine nettement le tracé de l'*avenue* qui mène à la Championnière.

La parcelle étoilée du domaine royal et impérial de 1810 sur Sargé ne résistera pas à l'autoroute puisqu'elle se situe sur son tracé. Les plans terriers, antérieurs à la Révolution et disponibles sur le site des ADS pour les trois paroisses de Sargé, Yvré et Savigné, ne donnent aucun renseignement sur cette zone. Il n'est pas possible de remonter plus avant ce premier cadastre de 1810. Qui nous en dira plus ?

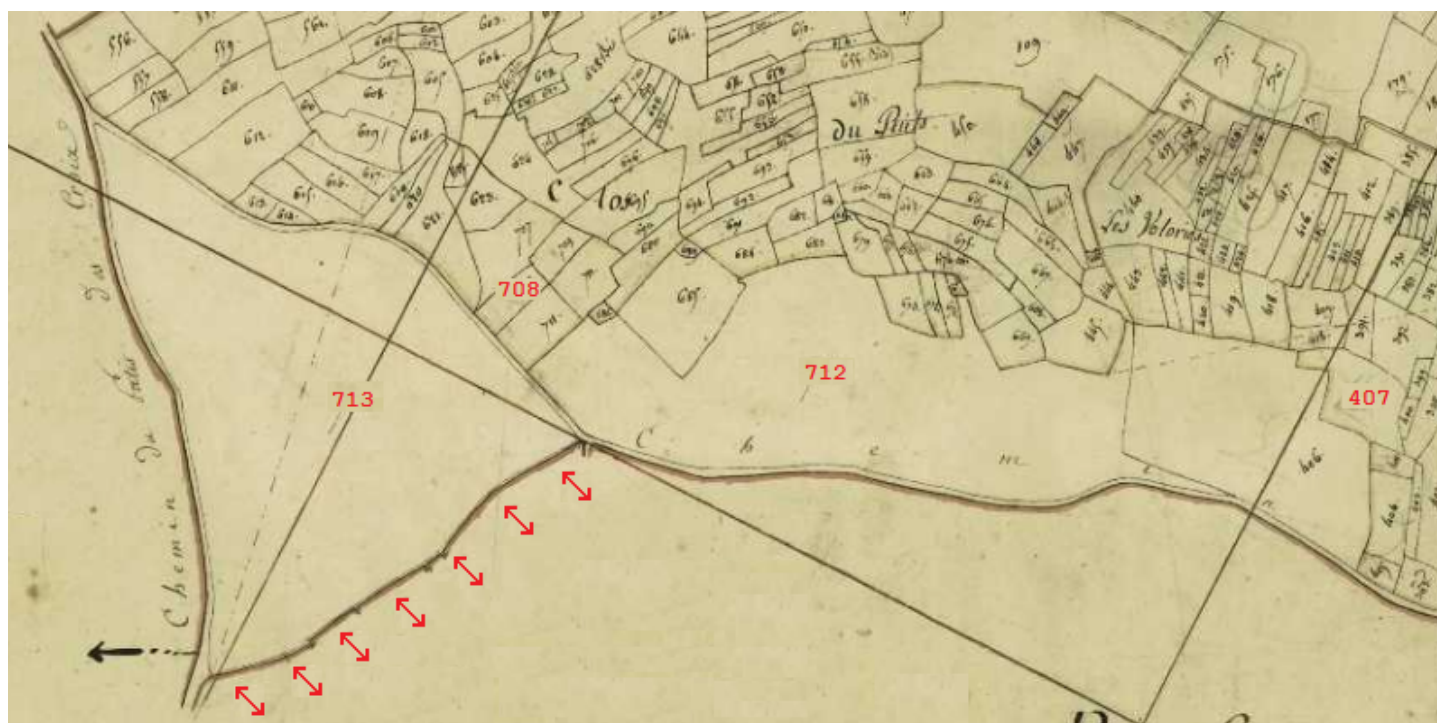


FIGURE 2 – Yvré-l'Evêque, Cadastre 1810 section G : parcelles du domaine royal et impérial